

| | | |
|--|--|--|
|  <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p> | Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ | Arrêté n° AV2023-40 du 03 août 2023 Réglementant la circulation pendant les travaux de raccordement ENEDIS, 10, impasse du Pin Mallet |
|--|--|--|

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise TREMA en date du 2 août 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de raccordement ENEDIS au 10, impasse du Pin Mallet, la route sera barrée une journée du 7 au 18 août 2023.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise TREMA.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise TREMA.

Fait à USSON EN FOREZ le 03 août 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

